

30^e anniversaire



INVITATION

29^{ème} GRAND CHAPITRE

Samedi 28 novembre 2026

*La Confrérie du Canard - Pays de Challans sera
heureuse de vous recevoir à Challans à l'occasion
de son chapitre annuel.*

PROGRAMME

8h30

Accueil des Confréries avec petit déjeuner
à la salle Louis-Claude ROUX à CHALLANS

9h15

Mise en habit

9h30

Appel des Confréries

10h

Défilé dans la ville

11h

Messe à l'église

11h30 - 11h40

Retour à la salle et reprise de la tenue civile

12h - 12h10

**Départ en car pour le déjeuner au « Poucton
Auberge Maraîchine »**

15h

Départ en car pour excursion
(lieu à définir)

17h30

Retour à la salle

18h30

Présentation des Confréries et Intronisations

20h30

Dîner gastronomique de la Confrérie et soirée
dansante avec l'orchestre Citadelle.

challans

 **VENDÉE**
LE DÉPARTEMENT



Patrimoine
Culturel
Immatériel
en France
connaître, pratiquer, transmettre

DÎNER GASTRONOMIQUE

Mise en bouche
Canardière au champagne

Assiette Gourmande
Tarte fine oignons et poireaux,
gésiers marinés et sa tranche
de foie gras poêlé

Filet de canard de la Maison Burgaud et son jus de
canard corsé au miel et balsamique
Accompagné d'une purée de panais et carottes rôties.

Ardoise de fromages affinés
de la Maison Beillevaire

Dessert du 30^e anniversaire

Vins (sélection de la Confrérie)

Café

Eau plate et gazeuse à discrétion



BULLETIN REPONSE

M. ou M^{me}

Prénom

Adresse

☐ PARTICIPERA à la journée du Grand Chapitre de la
Confrérie du Canard - Pays de Challans SAMEDI 28
NOVEMBRE 2026

☐ ACCOMPAGNÉ(E) DE :

M.

M.

M.

**1 INTRONISATION
OFFERTE** pour 3
Confrères en tenue
participants à la
journée du Grand
Chapitre.
(1 intronisation = 50€)

PRIX DE LA JOURNÉE :

110€ par personne x = €

Comprend l'accueil petit déjeuner, le repas du midi,
le transport visite, la soirée de Gala

Transport en car (places limitées) Nombre de personnes :

☐ ACCUEIL PETIT DEJEUNER, 10€

☐ DÉJEUNER, 40€

☐ SOIRÉE DE GALA, 75€

**NB : Si vous le souhaitez, une offrande peut être déposée
lors de la messe.**

CONDITIONS DE RESERVATION : Pour être prise en compte, chaque réservation doit être renvoyée par courrier, accompagnée de ce document et de son règlement par chèque (à l'ordre de la Confrérie du Canard - Pays de Challans). Aucune réservation ne se fera par téléphone et ne pourra être acceptée sur place le jour même. Aucun désistement demandé après le 17 novembre 2025 ne sera remboursé, sauf en cas d'évènement grave expressément accepté par l'association.

RÉPONSE IMPÉRATIVE AVANT LE LUNDI 16 NOVEMBRE 2026.

A retourner à :

Marie-Christine DAUSSIN - Confrérie du Canard Pays de Challans
4 rue Thomas Couture - 85300 CHALLANS

Contact : 06 61 87 40 84

Mail : confrerieducanard.challans@gmail.com
ou Laurence ARNAUD, secrétaire,

1 la Haute Caillètière - 85260 L'HERBERGEMENT

Contact : jp.arnaud@hotmail.fr

